

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE ORDINAIRE DU 31 JUILLET 2009**

Le trente et un juillet deux mil neuf, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie de Souvigny en Sologne sous la présidence de Madame Chantal MEERSSCHAUT, Maire.

**Présents** : Chantal Meersschaut, Alain Leprêtre, Nadine de Oliveira, Jean-Michel Derbois, Gérard Pinon, Hervé Sené, Nadine Codorniu, Solange Ballu.

**Absents excusés** : Arnaud des Abbayes ayant donné pouvoir à Solange Ballu et Isabelle Crespel ayant donné pouvoir à Hervé Sené

**Nombre de conseillers en exercice** : 10

**Nombre de conseillers présents** : 8

**Secrétaire de séance** : Delphine Friaud

**Date de convocation** : 24 juillet 2009

<b>OBJET : Garderie Periscolaire Recrutement, Tarifs</b>
--

Madame le Maire informe qu'il y a une moyenne de 10 enfants inscrits par jour à la garderie pour la rentrée scolaire 2009-2010. Mme Sabrina Martinat sera embauchée pour occuper le poste d'adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe pour toute l'année scolaire 2009-2010 à temps non complet.

Les tarifs sont inchangé, soit :

- 2 euros le matin et 2 euros le soir, quelque soit le temps passé par l'enfant à la garderie pendant les heures d'ouverture

Les heures d'ouverture sont inchangées, soit :

- Matin : de 7h15 à 8h35
- Soir : de 16h30 à 18h30

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'appliquer les tarifs ci-dessus soit 2 € le matin et 2€ le soir,
- D'ouvrir la garderie les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h15 à 8h35 le matin et de 16h30 à 18h30 le soir,
- D'approuver l'embauche de Madame Sabrina Martinat du jeudi 03 septembre 2009 au vendredi 2 juillet 2010 en CDD,
- De prévoir un règlement intérieur pour l'utilisation du local,

<b>OBJET : CONCESSION CIMETIERE DEMANDE DE REMBOURSEMENT D'UNE CONCESSION</b>
---

Madame le Maire donne lecture du courrier de Monsieur Bienvenu daté du 30 juin 2009 qui demande le remboursement de sa concession achetée à Souvigny en Sologne le 20 décembre 1992. Madame et Monsieur Bienvenu habitent désormais en Vendée et ne reviendront plus vivre en Sologne. Ils ont acheté la concession pour un montant de 700 francs soit 106,71 € pour une durée de 50 ans (600 mois) ce qui représente 0,18 € par mois. Ils ont eu possession de la concession pendant 186 mois. Le montant remboursable est de 73,23 €.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de rembourser la concession à Monsieur et Madame Bienvenu pour un montant de 73,23 €.

## OBJET : DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS

Afin de permettre la réalisation comptable de certaines opérations non prévues aux rubriques concernées lors de l'établissement du budget primitif,

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'opérer les virements de crédits suivants :

Section investissement :

203	Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion	+ 2 000 €
2188	Autres immobilisations corporelles	- 2 000 €
2318	Autres immobilisations corporelles en cours (projet sécurité et voirie)	+ 10 000 €
2315	Installations, matériel et outillage techniques	- 10 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopté à l'unanimité les propositions de Madame le Maire.

## OBJET : DOSSIERS EN COURS

Projet regroupement scolaire : le bornage a été effectué par le géomètre le Cabinet Lanquetot et Antoine Simonnet a présenté 2 esquisses. Des aides sont possibles auprès du Conseil Général et de la Préfecture. Cependant le projet doit être affiné avant de préparer les dossiers de demandes de subventions. Les premières recherches de subventions ne permettent pas d'espérer recevoir des aides importantes.

Espace Eugène Labiche : un courrier recommandé AR a été envoyé à Quatro Architecture afin de mettre en demeure le maître d'œuvre de finir les travaux pour la fin d'année.

Un devis a été demandé à 2 entreprises VRD pour des travaux de réfection du chemin d'accès à la salle Eugène Labiche.

Stationnement : les habitants de Souvigny se plaignent de ne pas pouvoir se garer dans le bourg. Ce problème est réel pour les personnes à mobilité réduite. Une réflexion est à mener sur l'aménagement du stationnement dans le bourg et sur les « emplacements réservés ».

## OBJET : INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Tennis : un devis pour le revêtement du terrain du « mur de tennis » a été demandé à 2 entreprises.

Repas des papis et mamies : Le repas des personnes âgées de 70 ans et plus a lieu en principe au mois de septembre et il est prévu de maintenir cette tradition qui date de plus de 30 ans. Ce repas aura lieu cette année le samedi 26 septembre à la salle D. Burgevin. Comme chaque année, tous les conseillers municipaux disponibles installeront la salle, prépareront et serviront le repas avec la participation des commerçants du village et de bénévoles.